

ADS



DOCTRINE D'EMPLOI

Le 10 septembre 2019, dans le cadre de l'évolution de la doctrine d'emploi des ADS, une délégation composée de Dominique Le Dourner, Secrétaire National, de Sébastien Watiotienne et d'Eric Mancey Délégués Nationaux en charge des ADS ont rencontré Frédéric Viseur, Sous-Directeur Aux Ressources Humaines, Emmanuelle Drieu-Lemoine, Cheffe du BADS et Mme Lucie Feuillette, Cheffe de la Section des Affaires Juridiques du BADS.

➔ **AU COURS DE CETTE RÉUNION DE TRAVAIL, NOUS AVONS MIS L'ACCENT SUR :**

- LE RESPECT DES DROITS EN MATIÈRE DE DISCIPLINE.
- LA POSSIBILITÉ DE CHANGER D'AFFECTATION AFIN DE DIVERSIFIER LE PARCOURS PROFESSIONNEL.
- LA MOBILITÉ DE NOS COLLÈGUES ADS DURANT LEUR CONTRAT.
- LE MÉDICAL

UNITÉ SGP POLICE SE FÉLICITE DE VOIR QUE DE NOMBREUSES REVENDEICATIONS ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE ET SERA VIGILANT SUR L'APPLICATION DE CETTE DOCTRINE.



**UNITÉ SGP
POLICE**

MAJORITAIRE

FSMI FO

100%

**Gradés, Gardiens,
ADS et PATS**

11-09-2019